

Les municipalités rémoises sous Vichy

1-La fin de la municipalité élue en 1935

La municipalité en place au début de la Seconde Guerre mondiale est issue des élections municipales du 5 mai 1935. Lors de ces élections, les radicaux avec à leur tête Paul Marchandeaude, maire de Reims depuis 1925, ont rompu l'alliance avec les socialistes en place depuis 1919 pour s'allier avec la droite dans une liste d'Union républicaine pour la défense des intérêts rémois qui emporte la totalité des sièges dès le premier tour. La nouvelle municipalité est composée de 22 radicaux, de 2 socialistes de France (dissidence « néo-socialiste » de la SFIO autour de Marcel Déat) et de 12 Alliance républicaine (droite modérée). Le 12 mai, sans surprise, Paul Marchandeaude est réélu maire et les 6 postes d'adjoints sont répartis entre les radicaux (Paul Guillemont, Georges Hodin, Clovis Chézel, Léon Tixier) et l'Alliance républicaine (André Thiénot, Bertrand de Vogüé).

A partir de septembre 1939, Reims s'installe dans la « drôle de guerre ». Un certain nombre de civils quittent la ville dès le début du conflit mais on est très loin de ce qui s'est passé en 1914 et beaucoup reviennent assez vite, rassurés par l'absence d'opérations militaires. Quelques mesures de protection sont prises : distribution de masques à gaz, limitation ou suppression de l'éclairage des rues, aménagement d'abris souterrains et constructions de tranchées. Mais, pour le reste, la vie à Reims est quasi normale. Le 16 octobre 1939 la municipalité inaugure les nouvelles lignes d'autobus qui remplacent, comme prévu, les tramways. Les fêtes traditionnelles sont maintenues : le Noël des petits Rémois et, le 5 mai 1940, les fêtes de Jeanne d'Arc. La situation bascule le 10 mai 1940, premier jour de l'offensive allemande, où Reims est bombardée et connaît ses premières victimes. A partir du 12 mai, la ville est traversée par les convois de réfugiés belges et ardennais auxquels se mêlent des éléments épars des troupes françaises en retraite. Tout cela crée une vraie panique dans la population rémoise. Le 16 mai, une grande partie de la population civile quitte la ville sans que le moindre ordre d'évacuation ait été donné. Face à cet exode désordonné, la municipalité apparaît largement impuissante et c'est bientôt le sauve qui peut général. Le 17 mai la quasi-totalité des magasins d'alimentation est fermée et des pillages commencent à être signalés. En dehors des services publics, il ne reste quasiment plus à Reims que la population qui n'a pu pourvoir elle-même à sa propre évacuation et parmi celle-ci un grand nombre de vieillards et d'impotents. C'est le 20 mai que le restant de la population civile est évacué dans l'improvisation et le désordre. Les autobus prévus se révélant en nombre insuffisant la mairie obtient que soit mis à disposition des trains revenant à vide de Charleville-Mézières. Le même jour Paul Marchandeaude se rend à Paris auprès des services gouvernementaux pour qu'un centre d'évacuation soit désigné pour Reims et qui sera finalement Nevers¹.

Mais le choix stratégique des Allemands de faire mouvement à l'ouest vers la mer du Nord retarde finalement de trois semaines l'entrée des troupes ennemies dans Reims qui se fait seulement le 11 juin 1940. Paul Marchandeaude qui avait fermé les

¹ Dès octobre 1939 Paul Marchandeaude avait demandé qu'un centre de repli soit désigné pour Reims en cas d'invasion mais les autorités n'avaient pas accédé à sa demande estimant sans doute une telle situation hautement improbable. Cette lacune ajoute encore à l'improvisation et au désordre dans lequel se fait l'évacuation de Reims.

portes de l'Hôtel de Ville le 9 juin se replie sur Nevers puis, devant la débâcle générale, il se rend à Gaillac sa ville natale.

Le 8 juillet 1940 Paul Marchandeaup rentre à Reims avec René Bousquet, secrétaire général de la Préfecture de la Marne, mais les Allemands lui interdisent de reprendre son poste de maire et l'expulsent du département. Pour les occupants, il s'agit de sanctionner un membre du cabinet qui a déclaré la guerre à l'Allemagne² mais aussi l'auteur, en tant que ministre de la Justice, du décret-loi du 21 avril 1939 visant à contrer la montée de l'antisémitisme³. Le 10 juillet 1940 à Vichy Paul Marchandeaup vote comme député de la Marne les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Cependant, sur l'intervention auprès des Allemands de René Bousquet, nommé entre-temps préfet de la Marne par le gouvernement de Vichy, Paul Marchandeaup retrouve sa mairie dès octobre 1940⁴. Mais peu après le gouvernement de Vichy, dans sa politique de rupture avec la troisième République, modifie en profondeur les institutions municipales en leur enlevant tout caractère démocratique.

2-la municipalité nommée par Vichy

La loi du 16 novembre 1940 rompt avec la législation républicaine en supprimant les élections municipales pour les communes de plus de 2 000 habitants. Au-delà de ce seuil, les conseillers municipaux seront désormais nommés par le préfet, et à partir de 50 000 habitants par le ministre de l'intérieur. Quant aux maires et aux adjoints, ils seront nommés par le préfet dans les communes de 2 000 à 10 000 habitants et par le ministre de l'intérieur pour les communes de plus de 50 000 habitants. Étant donné sa population (un peu plus de 100 000 habitants), Reims est concernée par la nomination gouvernementale pour la totalité de son conseil municipal qui, en outre, est ramené à 24 membres (contre 36 auparavant). Dans les faits, la composition du nouveau conseil résulte d'une étroite concertation entre le préfet de la Marne, René Bousquet, et le maire de Reims, Paul Marchandeaup. René Bousquet, fidèle à sa politique de maintien en place des notables locaux, met tout en œuvre pour que Paul Marchandeaup puisse demeurer à la tête de la municipalité rémoise et qu'il y ait une continuité certaine entre le conseil nommé et celui élu en 1935. Outre Paul Marchandeaup, 14 conseillers de la municipalité élue en 1935 figurent dans celle nommée par Vichy. La continuité vient aussi du fait que parmi les « nouveaux » conseillers nommés on trouve l'industriel Charles Roche, maire radical de 1919 à 1925, et le docteur Jean-Louis Langlet, fils de Jean-Baptiste Langlet, l'ancien maire radical de 1908 à 1919. Au total, le renouvellement du conseil se limite à ce qui est imposé par la nouvelle législation de Vichy : la présence de femmes⁵, de représentants des travailleurs et d'anciens combattants. Deux femmes font pour la première fois leur entrée au conseil : Mlle Danton, une assistante sociale, et Madame Goyard, une jeune mère de famille de trois enfants dont le mari est prisonnier de

² Même si au moment de la déclaration de guerre Paul Marchandeaup est en fait démissionnaire du gouvernement Daladier.

³ Ce décret punissait en effet les journaux « se livrant à une attaque contre un groupe de personnes appartenant par leur origine à une race ou à une religion déterminée, lorsque cette attaque aura pour but d'exciter la haine entre citoyens ou habitants ». Le décret Marchandeaup est aboli par Vichy dès le 27 août 1940 et rétabli par l'Ordonnance du 9 août 1944, relative à la légalité républicaine.

⁴ Il y a des liens entre Paul Marchandeaup et René Bousquet : géographiques (natifs du Sud-ouest de la France) et politiques (mouvance radicale).

⁵ C'est donc sous Vichy que des femmes entrent pour la première fois dans les conseils municipaux mais en très petit nombre et dans le cadre d'un processus non démocratique.

guerre ce qui permet en quelque sorte de représenter en sa personne deux catégories chères à Vichy, les mères de familles nombreuses et les prisonniers de guerre. Trois nouveaux conseillers représentent le monde du travail : Emile Dautancourt, secrétaire du syndicat des ouvriers du textile de Reims, Alphonse Naudin, surveillant de travaux aux Ponts et Chaussées, syndicaliste confédéré et Maurice Morel, monteur à la compagnie du gaz et secrétaire du syndicat CGT du gaz. Les anciens combattants sont représentés par Maurice Lecomte, chef de caves à la maison de champagne Kunkelman, et président de la section de Reims de l'Union nationale des anciens combattants. Enfin, le clergé fait son entrée au conseil, en la personne du chanoine Ladame, curé de la paroisse Saint-Remi. Il s'agit là d'éléments nouveaux que Vichy entend associer aux conseillers classiques, mais force est de reconnaître qu'aucun d'entre eux ne présente une personnalité d'envergure susceptible de modifier les équilibres du conseil. Il est donc clair que cette municipalité nommée ne présente guère de changements par rapport à celle de 1935. Cette continuité ne constitue pas, au fond, une surprise. Tout d'abord, la municipalité élue en 1935 étant une municipalité de concentration républicaine clairement opposée au front populaire et donc sans conseillers socialistes ni communistes, le préfet de la Marne n'a guère eu besoin d'opérer une épuration profonde, celle-ci se limitant essentiellement à l'éviction de Gustave Laurent représentant de l'aile gauche du radicalisme rémois et qui s'est rapproché des communistes. En outre, dans une ville occupée par les Allemands, maintenir en place des conseillers municipaux sortants présente l'avantage que l'on dispose ainsi de personnes légitimes et compétentes.

Cette municipalité nommée va cependant connaître plusieurs aléas au cours des années. Certains sont sans aucune signification politique comme le décès en novembre 1941 du chanoine Ladame ou la démission en mars 1942 de Madame Goyard qui estime ne plus pouvoir concilier ses fonctions municipales avec ses charges familiales et professionnelles. Mais d'autres modifications, elles, apparaissent étroitement liées au contexte politique de l'époque. Le 24 septembre 1941, le conseiller Jean Maillard en tant que dignitaire de la franc-maçonnerie est déclaré démissionnaire d'office par arrêté du ministre, secrétaire d'Etat à l'intérieur Pierre Pucheu, car tombant sous le coup des dispositions de l'article 2 de la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes⁶.

Cependant, la modification la plus spectaculaire est, en avril 1942, la démission de Paul Marchandeaude et son remplacement par le docteur Joseph Bouvier. Le maire de Reims, dans la lettre de démission qu'il adresse au préfet le 2 avril 1942, évoque d'impérieux problèmes de santé. Mais il s'agit là d'une raison de convenance car le motif principal qui explique la soudaineté de cette démission, est l'appartenance de Paul Marchandeaude à la Franc-maçonnerie⁷, ce qui dans la France de Vichy passe de plus en plus mal. En outre, la presse collaborationniste (*Au Pilon* notamment) l'attaque violemment comme ancien ministre de la Troisième République et « défenseur des juifs ». A Reims même, les attaques viennent des ultras de la collaboration et en particulier des Doriotistes du Parti Populaire Français. Le moment choisi par Paul Marchandeaude pour démissionner est aussi lié au départ de René Bousquet pour Vichy où il rejoint le gouvernement Laval comme Secrétaire général à

⁶ Jean Maillard entamera d'ailleurs un pourvoi contre cette décision et sera finalement réintégré au conseil en novembre 1943.

⁷ Il a été initié en 1904 à Gaillac à la loge « Orion » du Grand Orient de France puis en 1923 à la loge « la Sincérité » de Reims.

la police, ce qui fait perdre au maire de Reims un appui décisif⁸. Enfin, en démissionnant de lui-même il échappe à une démission d'office et peut être nommé maire honoraire⁹.

Le successeur de Paul Marchandeaude est Joseph Bouvier. Ce notable local, chirurgien de renom, n'a aucun passé politique. Quand Vichy le nomme maire, il n'est même pas conseiller municipal. En fait, René Bousquet, en poussant Joseph Bouvier à la mairie, cherche à éviter que celle-ci n'échoie à des ultras de la collaboration, et en particulier au docteur Jolicoeur, chef régional du Parti populaire français de Jacques Doriot. Mais le nouveau maire n'a accepté que temporairement des fonctions qu'il n'a pas brigüées et pour lesquelles il ne se sent pas préparé. En outre, il conserve ses lourdes charges professionnelles. De fait, le docteur Bouvier ne reste en fonction que 16 mois puisque, en août 1943, il présente sa démission à la suite du décès de son gendre et principal collaborateur, le docteur Stefani.

Pour lui succéder, le choix se porte sur Henri Noirot, recommandé par le préfet régional Perretti della Rocca, qui le considère comme acquis au gouvernement de Vichy. Henri Noirot est un notable dont le père, Maurice Noirot, a été maire de Reims de 1896 à 1900. Membre de l'Alliance républicaine, il est conseiller municipal depuis 1935 et maintenu en fonctions en 1941.

Les ultimes modifications apportées à la municipalité vichyssoise interviennent dans un contexte dramatique. Le 15 juillet 1944, au petit matin, les Allemands arrêtent le maire, Henri Noirot, six adjoints, Georges Hodin, Léon Tixier, Roger Jardelle, René Huet et Georges Clignet ainsi qu'un conseiller municipal, Albert Réville. Les membres de la municipalité arrêtés sont d'abord transférés à la prison de Châlons-sur-Marne où deux adjoints sont rapidement libérés en raison de leur âge, Léon Tixier (79 ans) et Georges Hodin (69 ans). A la mi-juillet 1944, les prisonniers sont emmenés au camp de Royallieu à Compiègne puis, de là, sont déportés le 22 juillet 1944 au camp de Neuengamme, près de Hambourg¹⁰. Ils ne reviendront à Reims que le 18 mai 1945. Ces arrestations ont été faites à l'initiative de la Gestapo rémoise qui reproche à la municipalité sa « grande inertie ». Dans un premier temps, le premier adjoint, Paul Guillemont, fait fonction de maire, mais, le 3 juillet 1944, la municipalité est avertie que le conseil tout entier va être dissout et remplacé par une délégation spéciale. Dans ce contexte très particulier, le docteur Bouvier accepte de reprendre, à titre provisoire, les fonctions de maire qu'il avait abandonnées en août 1943. En fait, le docteur Bouvier n'a accepté cette reprise de fonction que pour éviter le risque réel d'une mainmise des collaborationnistes rémois sur la mairie. En effet, le 9 juillet 1944, le groupe Collaboration, propose une liste de 9 noms afin de former la future délégation spéciale. De son côté, le 12 juillet 1942, le chef départemental de la milice adresse au sous-préfet une liste de 12 noms dans le même but. Les dernières semaines de la municipalité de Vichy sont donc celles d'un conseil municipal maintenu en fonctions au jour le jour sans aucune véritable prise sur la situation.

3-une municipalité pétainiste sous contrainte

⁸ On peut penser que c'est grâce à René Bousquet que le nom de Paul Marchandeaude n'ait toujours pas en avril 1942 figuré sur les listes de francs-maçons publiées par Vichy.

⁹ Ce qui lui permet de rester jusqu'en 1944 à la tête de l'Association des maires de France.

¹⁰ Ils font partie des « déportés otages » et ont un statut particulier avec des conditions de vie qui tout en étant difficiles sont beaucoup plus favorables que celles des autres déportés.

Il est certain que la municipalité rémoise, sous l'occupation, apparaît largement pétainiste, surtout dans les premières années. Cela se voit d'abord clairement dans le vocabulaire employé qui reprend largement les thématiques vichyssoises. A plusieurs reprises, hommage est rendu au maréchal Pétain. Le 6 janvier 1941, la municipalité s'empresse d'obtempérer à la demande du préfet qu'une rue de Reims porte dorénavant le nom du chef de l'Etat français en débaptisant la place de la République pour lui attribuer le nom de place du maréchal Pétain. Ces gages donnés au régime de Vichy sont confirmés, en août 1941, par la condamnation sans réserve que portent les édiles rémois sur la première manifestation de résistance que Reims ait connue, celle de quatre jeunes rémois, membres du « Club des Gais Lurons », qui dans la nuit du 19 au 20 juillet ont planté un drapeau français frappé d'une croix de Lorraine au sommet de la fontaine Subé, place d'Erlon.

Pourtant, si les sentiments maréchalistes de la municipalité rémoise sont manifestes, leur profondeur doit être nuancée. Certes, les anniversaires du maréchal Pétain font par deux fois l'objet des vœux du conseil municipal, mais c'est probablement aussi parce que les autorités préfectorales sont présentes à ce moment-là. Dans les séances ordinaires du conseil municipal, les proclamations de fidélité au maréchal sont extrêmement rares. De même, la nouvelle dénomination donnée à la Place de la République, s'accompagne de commentaires qui dénotent une réelle prudence. La délibération prend ainsi bien soin de préciser que le choix municipal ne peut soulever d'objections dans la mesure où il n'est pas fait une impasse totale sur la République, cette dernière conservant un boulevard. Le texte évoque aussi les moments glorieux du précédent conflit en précisant que la future place Maréchal Pétain est proche du monument aux morts de 14-18. Le conseil municipal réussit donc à répondre à la demande préfectorale d'honorer le chef de l'Etat sans insulter la République ni les pages glorieuses de la victoire de 1918 !

Surtout, il existe très nettement une évolution dans la durée. Au fur et à mesure que le temps passe, la municipalité paraît de moins en moins encline aux déclarations ouvertement pétainistes. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution. Tout d'abord l'équivoque de la période Bousquet qui voit le préfet ménager les notables traditionnels de la troisième République, y compris de gauche, pourvu qu'ils soient anticommunistes prend fin après son départ. Il est évident aussi que le durcissement de Vichy, à partir de 1942, et l'action plus visible des mouvements collaborationnistes ont joué un rôle de repoussoir, comme le montre les critiques de la municipalité après les incidents du 19 septembre 1943 où Marcel Bucard, chef des Francistes, avait réuni ses partisans au théâtre avant de défiler avec eux en uniforme et de provoquer délibérément des incidents place d'Erlon. Au total, si les édiles nommés par Vichy font indéniablement preuve d'un pétainisme bon teint, celui-ci n'en reste pas moins modéré.

En outre, il faut bien voir que l'idéologie occupe une place seconde dans la mesure où cette municipalité se trouve largement contrainte par les difficultés de l'époque. La première est celle de la présence allemande. A Reims comme dans le reste de la France occupée, l'administration est confiée aux militaires. La Kommandantur locale est installée rue du général Sarrail et la Kommandantur d'arrondissement a ses bureaux rue Saint Symphorien. Reims compte aussi une feldgendarmérie, police militaire, établie rue de la Grosse écritoire, derrière l'Hôtel de Ville, qui a la haute main sur la circulation et l'observation du couvre-feu et un service de la Gestapo, installé rue Jeanne d'Arc, qui s'occupe de la répression des activités hostiles au Reich, actes de résistance, menées communistes, questions juives. Bien entendu les différents services allemands exercent leurs prérogatives de force d'occupation sur la

municipalité qui doit subir leurs multiples ingérences. Par exemple le maire doit systématiquement informer au préalable les Allemands de la tenue des conseils municipaux. Ce sont les autorités d'occupation qui fixent aussi les règles du couvre-feu et de l'extinction de l'éclairage public. Enfin la mairie doit se plier aux innombrables demandes allemandes de réquisitions. Face aux autorités d'occupation, la municipalité ne montre aucune hostilité ouverte et, lors des séances du conseil, fait preuve du plus grand respect envers les vainqueurs. Cependant, quelques gestes de la municipalité peuvent être interprétés comme une prise de distance envers les occupants ou le système répressif de Vichy. Par deux fois, le conseil municipal vote une indemnisation financière à des employés municipaux qui ont subi une période d'incarcération pour raisons politiques. De même, comme il est interdit de délivrer aux réfractaires du STO des cartes de ravitaillement, la municipalité oriente discrètement certains d'entre eux vers la sous-préfecture qui les engage alors aux chemins de fer sous une fausse identité. Enfin, la municipalité est représentée le 6 janvier 1944 aux obsèques, à la cathédrale de Reims, de l'industriel Jacques Détré, torturé à mort par la Gestapo. Mais c'est surtout pour défendre le patrimoine culturel de la ville que la municipalité tente de contrecarrer les exigences allemandes relayées par Vichy. Demandé par le gouvernement de Vichy, bien que répondant surtout aux exigences allemandes en matières premières, l'enlèvement pour refonte des statues en alliage cuivreux va mobiliser la municipalité durant de longs mois. De même, la municipalité s'oppose à l'envoi en Allemagne des dessins de Cranach l'Ancien que possède le musée des Beaux-arts de Reims.

La seconde contrainte est celle des difficultés de l'époque et en particulier l'impossible gestion des pénuries. S'il est une question qui revient dans tous les conseils municipaux durant l'occupation, c'est bien celle du ravitaillement avec les difficultés d'approvisionnement pour toute une série de produits : viande, vin, fruits et légumes, pommes de terre, savon, sel, œufs, charbon, chaussures. La situation est d'ailleurs de plus en plus difficile au fil du temps. Face à ces difficultés, la municipalité apparaît largement impuissante. Elle se contente souvent de faire remonter les plaintes à la sous-préfecture ou à la préfecture. Pour alimenter les cantines scolaires et les colonies de vacances de la ville, la mairie met aussi sur pieds une porcherie municipale en juin 1943. Finalement, le domaine où l'action municipale apparaît la plus suivie est celui du combustible. La pénurie de charbon est en effet récurrente tout au long de l'occupation et pour tenter de pallier le manque de charbon domestique, la municipalité essaie d'approvisionner la ville en bois de chauffage. Mais les innombrables difficultés qu'elle affronte sont bien révélatrices de la situation de l'époque.

Bien entendu, il est difficile de connaître l'état d'esprit de la population puisque les canaux traditionnels ont disparu. Il n'y a plus d'élections et la liberté d'expression n'existe plus. Les deux quotidiens qui continuent à paraître, *L'Eclaireur de l'Est* et *Le Nord-Est*, le font sous contrôle allemand et versent dans la collaboration la plus totale. Mais la municipalité est souvent le réceptacle des plaintes des habitants qui ont parfois l'impression qu'elle est loin de faire tout son possible. En février 1942, le mécontentement populaire s'exprime de manière spectaculaire. Le 25, une manifestation de femmes, accompagnées d'enfants, a lieu au marché de Reims. Ensuite, 300 femmes environ se rendent en délégation à la sous-préfecture et à la mairie où elles sont reçues par Paul Marchandau. A l'issue de cette manifestation, en même temps qu'une enquête de police est diligentée sur les

femmes reçues à la sous-préfecture et à la mairie pour détecter les meneuses communistes, la municipalité est convoquée à la kommandantur et menacée de sanctions si pareil incident devait se reproduire. Dans les jours qui suivent, un tract anonyme est distribué qui accuse le maire Paul Marchandeaudeau et un adjoint, Georges Hodin, de s'approvisionner au marché noir. Certes, cet épisode, par son côté spectaculaire, engage surtout la partie de l'opinion la plus engagée à gauche et particulièrement auprès du parti communiste, mais des rancœurs bien réelles existent chez certains Rémois. Cependant, il n'en reste pas moins que l'opinion dans son ensemble ne semble pas avoir pensé que, dans ces conditions extrêmement difficiles, la municipalité de Vichy ait vraiment démérité et n'ait pas eu le souci de défendre ses administrés.

Reims est libérée le 30 août 1944 par les troupes américains et le jour même, à 14 heures 30, a lieu à l'Hôtel de Ville la passation de pouvoir entre la nouvelle municipalité nommée par la Résistance et celle de Vichy. Même si la municipalité « sortante » n'a pas fait pavoiser, la cérémonie a lieu sans la moindre tension apparente. Sur les bancs se côtoient les membres de la municipalité de la Libération et ceux de la municipalité de Vichy. Cette séance rapide, une heure à peine, est de l'aveu même du nouveau maire, le docteur Billard, « une formalité ». Au final, cette facile et consensuelle passation des pouvoirs, même en tenant compte du contexte d'unanimité de cette journée de libération, est le signe que le nouveau pouvoir municipal, et derrière lui l'opinion publique, ont fait la part des choses et ont accordé aux sortants de larges circonstances atténuantes. Il n'y aura pas de revanche municipale.

Michel Royer, octobre 2017.